

Un partenariat qui profite à *tous*



ASSOCIATION DES MAIRES
RURAUX DU DOUBS

FÉDÉRATION DOUBS

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

**Tournez
la page...**

La Ligue de l'enseignement

**La Ligue 25,
c'est :**



UNE PRESENCE
ACTIVE AVEC

24 Salariés



169

Associations
affiliées

12140

Adhérents

Fédération d'éducation populaire, la Ligue de l'enseignement soutient les associations et les structures dans la mise en œuvre de leur projet associatif et les accompagne dans leur gestion associative. Porteuse des valeurs de la République, elle agit pour constituer un réseau de structures et d'associations affiliées qui renforce le lien social sur le territoire. Elle est également présente dans les grandes structures publiques et associatives, portant la voix du réseau et assurant le lien. Elle est enfin un relai départemental des Juniors Associations. Cette démarche permet à des jeunes de moins de 18 ans de donner vie à leurs envies, passions, projets en le structurant, en lui offrant une identité et en lui permettant un accompagnement. La Ligue de l'enseignement œuvre à mobiliser et créer un réseau de projets de jeunes et à développer une dynamique de collaboration entre les jeunes de moins de 18 ans vers leur émancipation individuelle et collective.

DES VALEURS

Laïcité
Solidarité
Citoyenneté
Démocratie



L'AMR25 devient une association *fédérée* :

Le Confédéral a créé il y a quelques années un statut spécifique appelé « association fédérée ». Ce statut concerne toute structure déjà affiliée qui a la volonté d'agir conjointement et en collaboration avec la Ligue de l'enseignement départementale pour la réalisation de projets et de partenariats communs. La formalisation de ce statut se définit par l'écriture et la signature d'un Acte d'engagement réciproque renouvelé tous les trois ans.

La signature de cet acte a une incidence sur :

- La vie démocratique de la fédération, puisque l'association fédérée dispose d'un nombre de mandats supplémentaires à celui dont elle était porteuse en tant que simple association affiliée.
- La vie des deux structures, puisqu'elle formalise la collaboration et les liens qui les unit ainsi que la mise en œuvre de projets communs.

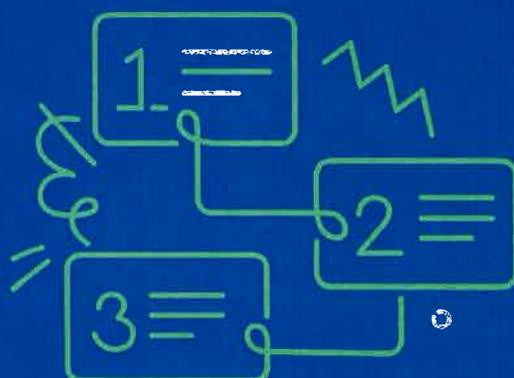
Depuis 2021, l'AMR25 et la Ligue de l'enseignement œuvrent ensemble pour la dynamique associative du territoire. Le 9 avril 2023, la signature d'une convention de partenariat a formalisé ce lien et permet à l'AMR25 de devenir une association fédérée.

Des objets *communs* :

- Œuvrer à la réalisation de projets communs ;
- Favoriser l'appui et le déploiement de la vie associative dans les communes rurales du Doubs.

La Ligue de l'enseignement proposera ses services auprès des élus et des bénévoles associatifs.

La convention
de partenariat
en *synthèse*



Un engagement *réci-proque*

L'AMR 25 s'engage auprès de la Ligue 25

- Apporter son expertise dans les besoins des communes
- Faciliter le lien entre la Ligue 25 et les communes adhérentes de l'AMR 25
- Favoriser la création d'espaces de collectifs de collaboration entre la Ligue 25 et les adhérents de l'AMR 25

La Ligue du Doubs s'engage auprès de l'AMR 25

- A Accompagner dans les besoins en gestion associative
- A Informer l'AMR 25 des rencontres organisées avec les communes adhérentes

- S'inviter aux événements thématiques favorables à la mise en réseau
- Construire une démarche cohérente et concertée avec celle de la Ligue 25 auprès des partenaires institutionnels
- Créer des espaces de réflexion et de collaboration pour favoriser le développement du lien communes-associations

Un partenariat qui profite à *tous*

Liés par leurs champs d'expertise et de compétences, les deux associations favoriseront la création de dynamique de territoire pour faciliter le lien communes-associations. Pour y parvenir, elles s'engagent à :

- Organiser une formation en direction des bénévoles associatifs de son territoire
- Créer des temps de permanences associatives
- Co-accompagner la création ou la structuration d'une association sur son territoire
- Développer le lien entre l'équipe communale et les associations de son territoire
- Créer un événement inter-associatif.

La convention de partenariat en *synthèse*





UN PARTENARIAT DÉCLINÉ EN *actions*

Année 1

- 9 avril 2024 : **signature** de l'acte d'engagement
- **Diagnostic** des besoins de communes (enquête en ligne)
- Continuité de l'**accompagnement** de la dynamique associative dans les communes par la Ligue de l'enseignement
- Travail préparatoire d'un **plaidoyer** auprès des financeurs publics

Un bilan annuel est fourni à l'AMR 25 concernant le suivi associatif des communes et des associations du territoire

Année 2

- **Formation(s)** proposée(s) aux élus sur le territoire
- Lancement du **plaidoyer** auprès des financeurs publics
- Organisation d'un **événement**
- Continuité de l'**accompagnement** de la dynamique associative dans les communes par la Ligue de l'enseignement
- Création d'une dynamique de **réseau** conjointe

L'accompagnement de la dynamique des associations

12

Formations

**communes
accompagnées sur
des enjeux différents**

Accompagnement
collectifs de jeunes

Accompagnement
d'associations

« Coup de Pouce aux assos' » est un outil destiné aux associations. Ainsi, la Ligue de l'enseignement les guide dans leur structuration, leur donne les clefs pour mobiliser efficacement des bénévoles, leur trouve des solutions de financements, leur propose différentes formations...

« Coup de pouce aux assos' » a non seulement pour but d'aider les associations, mais également d'élargir un réseau d'associations afin que toutes puissent recevoir un accompagnement personnalisé.

Focus
sur des actions



Besançon

Unis pour dynamiser les associations rurales

Accompagner et être au contact des petites communes et associations, voilà l'enjeu de la convention signée ce mardi 9 avril à la préfecture de Besançon. Le partenariat, entre la Ligue de l'enseignement et l'association des Maires ruraux du Doubs, va permettre pendant au moins 3 ans renouvelables de développer le milieu associatif rural, des activités à l'administration :

- Notre volonté, c'est de couvrir tout le monde, aussi bien les personnes âgées, que les écoles ou les associations de parents d'élèves. Notre convention avec la Ligue, c'est du bonheur car on sait qu'on a une structure qui sait faire, qui connaît l'approche qu'il faut prendre », détaille Charles Piquard, président de l'association des Maires ruraux du Doubs.

Après consultation des com-

munes participantes, des formations seront proposées par les différents organismes pour redynamiser les associations, gérer les statuts administratifs ou encore la comptabilité.

Bouger

- On cherche à faire du lien et l'ouvrir entre la vie politique, associatif et les personnes derrière tout cela sur le territoire », explique Tiphaine Rollin, responsable du secteur vie associative pour la Ligue de l'enseignement du Doubs. Au total ce sont près de 480 communes adhérentes à l'association des Maires ruraux du Doubs qui pourront accéder aux actions menées réciproquement par les deux organismes et qui ont « la volonté de faire quelque chose pour leur village ».

● Hugo Briot



La Ligue de l'enseignement et l'association des Maires ruraux du Doubs ont signé ce mardi une convention d'aide réciproque pour redonner du dynamisme au milieu associatif rural. Photo Hugo Briot

Annexes

Acte d'engagement réciproque

CONVENTION POUR L'APPUI A LA VIE ASSOCIATIVE

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

L'Association des Maires Ruraux du Doubs, située Hôtel du Département - 7 avenue de la Gare d'Eau – 2531 Besançon Cedex, représentée par PIQUARD Charles, Président

ET :

La Ligue de l'enseignement du Doubs - Espace Associatif Simone de Beauvoir, 14 rue Violet 25000 BESANÇON, représentée par Monsieur Philippe CLAUS, Président.

La présente convention a pour but de définir les engagements réciproques entre la Ligue de l'enseignement du Doubs et l'Association des Maires Ruraux du Doubs.

PREAMBULE

La Ligue de l'enseignement, fédération d'éducation populaire porteuse des valeurs de la République agit pour constituer un réseau de structures et d'associations affiliées qui renforce le lien social sur le territoire. La ligue de l'Enseignement du Doubs, fédère un réseau de près de 165 structures œuvrant dans tous les domaines et liées par un socle de valeurs communes. Elle soutient les associations et les structures dans la mise en œuvre de leur projet associatif et les accompagne dans leurs problématiques en tant que Centre de Ressources à la Vie Associative. Elle est également présente dans les grandes structures publiques et associatives, portant la voix du réseau et assurant le lien. Dans cet objectif d'être présente aux côtés des associations, elle organise des formations, propose des accompagnements individuels et collectifs et anime des temps en réseau entre les acteurs associatifs. Depuis 3 ans, elle travaille aux côtés de l'Association des Maires Ruraux du Doubs pour représenter et accompagner les dynamiques associatives sur le territoire. Ensemble, et aux côtés des communes, elles œuvrent à la création d'un maillage en réseau sur le territoire pour porter les voix des acteurs et actrices de la vie associative.



Coopérer ensemble et agir sur le territoire

Cet acte d'engagement réciproque, nous permet de coopérer pour agir ensemble. Organisés en réseau, nous pourrions assurer pleinement notre rôle d'animateur de territoire.

Coopérer ensemble, c'est participer au progrès de dynamiques associatives en menant des actions émancipatrices pour faire vivre la solidarité dans une société démocratique et laïque.

Mutualiser, construire, échanger, partager

Agir ensemble pour rassembler les initiatives du monde associatif, c'est mutualiser les compétences et les outils, construire une force d'action, partager les savoirs, échanger sur nos champs d'intervention respectifs... autant d'objectifs qui font écho au slogan de la Ligue de l'enseignement : *s'associer est une force.*

L'Association des Maires Ruraux du Doubs fédère un grand nombre de communes dans le département et souhaite renforcer leur accompagnement dans leurs missions quotidiennes et l'appui de la vie associative sur leur territoire.

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention, forte de ces constats, vise donc à définir les modalités de partenariat et d'intervention entre la Ligue de l'enseignement du Doubs et l'Université de Franche-Comté. Elles s'associent pour :

- Œuvrer à la réalisation de projets communs ;
- Favoriser l'appui et le déploiement de la vie associative dans les communes rurales du Doubs.

La Ligue de l'enseignement proposera ses services auprès des élus et des bénévoles associatifs. Les deux structures détaillent l'objet de leur partenariat dans les points ci-dessous.

A. Développer de liens partenariaux

La Ligue du Doubs s'engage auprès de l'AMR 25

- Accompagner l'AMR 25 dans ses besoins en gestion associative ;
- Informer l'AMR 25 des rencontres organisées avec les communes adhérentes ;
- Inviter l'AMR 25 aux événements thématiques favorables à sa mise en réseau ;
- Co-construire des temps d'échanges avec l'équipe dirigeante de l'AMR 25 et avec ou en direction de ses membres adhérents ;

- Créer des espaces de réflexion et de collaboration pour favoriser le développement du lien communes-associations ;
- Construire une démarche cohérente et concertée avec celle de l'AMR 25 auprès des partenaires institutionnels.

L'AMR 25 s'engage auprès de la Ligue 25

- Apporter à la Ligue 25 son expertise dans les besoins des communes ;
- Faciliter le lien entre la Ligue 25 et les communes adhérentes de l'AMR 25 ;
- Favoriser la création d'espaces de collectifs de collaboration entre la Ligue 25 et les adhérents de l'AMR 25 ;
- Inviter la Ligue 25 aux événements thématiques favorables à sa mise en réseau ;
- Co-construire des temps d'échanges avec la Ligue 25 ;
- Construire une démarche cohérente et concertée avec celle de la Ligue 25 auprès des partenaires institutionnels ;
- Créer des espaces de réflexion et de collaboration pour favoriser le développement du lien communes-associations.

Enfin, ils s'engagent à s'inviter à des groupes de travail et s'informer de leurs travaux et projets afin de faciliter les passerelles.

B. Favoriser l'ouverture au réseau

L'Association des Maires Ruraux du Doubs s'engage à faciliter l'accès aux contacts de ses communes adhérentes qui souhaiteraient :

- Se former en gestion associative ;
- Organiser une formation en direction des bénévoles associatifs de son territoire ;
- Créer des temps de permanences associatives ;
- Co-accompagner la création ou la structuration d'une association sur son territoire ;
- Développer le lien entre l'équipe communale et les associations de son territoire ;
- Créer un événement inter-associatif.

L'Association des Maires Ruraux du Doubs s'engage à communiquer sur les actions portées par la Ligue de l'enseignement du Doubs à la fois par mail, et par l'organisation conjointe d'un événement thématique annuel. Elle soulignera notamment son rôle de fédération d'associations, de Centre de Ressources à la Vie Associative (CRVA) et d'organisme de formation bénévoles pour de la montée en compétences.

C. Création d'espaces de collaboration

Liés par leurs champs d'expertise et de compétences, les deux associations favoriseront la création de dynamique de territoire pour faciliter le lien communes-associations.



L'Association des Maires Ruraux du Doubs et la Ligue de l'enseignement du Doubs s'engagent à créer des temps d'échanges entre les communes et les associations pour favoriser une meilleure compréhension de leurs enjeux et de leurs structurations.

L'association fédérée et la fédération ont pour ambition de créer un réseau de collectivités investies dans le fait et le développement associatif.

La Ligue de l'enseignement du Doubs et l'Association des Maires ruraux du Doubs œuvreront ensemble à la structuration d'une dynamique associative pour structurer des pratiques telles que des critères de subvention.

La Ligue de l'enseignement du Doubs, par ses champs d'intervention est une fédération d'associations et un Centre de Ressources à la Vie Associative. L'AMR 25 s'engage à sensibiliser ses adhérents aux domaines d'expertise portés par la Ligue 25 afin de faire le relais auprès des associations du territoire.

Enfin, la fédération et la Ligue de l'enseignement du Doubs favoriseront la coopération inter-communales et inter-associatives.

Article 2 : CADRE REGLEMENTAIRE

Les pièces régissant les relations entre l'Association des Maires Ruraux du Doubs et la Ligue de l'enseignement du Doubs sont les suivantes :

- Les statuts de l'Association des Maires Ruraux du Doubs et de la Ligue de l'enseignement du Doubs ;
- La présence d'un règlement complémentaire ;
- Le plan d'action découlant de la signature de la convention de partenariat.

Article 3 : ENGAGEMENTS STRUCTURELS

A. Affiliation

Toute structure dite fédérée s'affilie à la Ligue de l'enseignement. A ce titre, elle bénéficiera des différents services proposés par la fédération grâce à l'affiliation. Une liste lui sera transmise. Elle rejoint un réseau départemental d'associations et de structures et bénéficiera d'un lien avec les affiliés dans la région BFC et au niveau national. Elle devra renouveler son affiliation chaque année pour une saison du 1^{er} septembre au 31 août.

B. Vie statutaire

Assemblées générales

La Ligue de l'enseignement du Doubs convoque, conformément à ses statuts et règlement intérieur, les structures et associations normalement affiliées à ses assemblées générales. L'Association des Maires Ruraux du Doubs qui deviendra structure fédérée, s'engage à y être représentée et bénéficie, par la signature du présent acte, de mandats supplémentaires dont le nombre est déterminé par le règlement intérieur de la Ligue de l'enseignement.

Adhésions individuelles

L'Association des Maires Ruraux du Doubs peut proposer à ses membres, notamment ses administrateurs, d'adhérer individuellement à la Ligue de l'enseignement. Conformément au règlement intérieur de la Ligue de l'enseignement, chaque adhérent individuel dispose d'un mandat aux assemblées générales de la fédération, sauf s'il est déjà administrateur de cette dernière.

Fonctionnement transparent

L'Association des Maires Ruraux du Doubs et la Ligue de l'enseignement du Doubs se communiquent leurs statuts et règlements intérieurs respectifs. Conformément à ses statuts et règlement intérieur, la Ligue de l'enseignement adresse aux structures affiliées et fédérées ses rapports d'activité et comptes annuels. Dans un souci de réciprocité, l'Association des Maires Ruraux du Doubs fera de même.

C. Communication

Interne

L'Association des Maires Ruraux du Doubs et la Ligue de l'enseignement s'engagent à faire connaître la signature de cet acte d'engagements réciproques auprès de leurs adhérents.

Externe

L'Association des Maires Ruraux du Doubs et la Ligue de l'enseignement s'engagent à promouvoir l'acte d'engagement réciproque et les actions qui en découlent au travers de leurs supports de communication et à œuvrer à sa reconnaissance auprès de leurs partenaires.

Article 4 : MODALITES DE MISE EN APPLICATION

L'Association des Maires Ruraux du Doubs fera le lien entre les communes adhérentes et la Ligue de l'enseignement pour la mise en place des formations et les besoins d'accompagnement.



La Ligue de l'enseignement s'engage à transmettre tous les contenus et éléments de communication nécessaires à l'Association des Maires Ruraux du Doubs pour la mise en application des objets cités dans cette convention.

Chacune des deux structures s'engage à se retrouver, a minima, une fois par an pour faire le bilan de l'année passée et préparer le plan d'action de celle à venir. Elles communiqueront autant de fois que nécessaire en cours d'année pour préparer la mise en œuvre des actions de leur partenariat.

Article 5 : SUIVI DES ACTIONS

La Ligue de l'enseignement fournira un bilan annuel des données de fréquentation, de participation et de précisions circonstanciées à savoir :

- Participation aux formations (nombre de participants, nom des structures morales accompagnées) ;
- Suivi de l'accompagnement (nombre et nom des associations étudiantes accompagnées, thématiques des demandes d'accompagnement, périodicité) ;
- Résultat de dépouillement des questionnaires de satisfaction qui seront fournis aux participants à l'issue de chaque formation ;
- Bilan annuel lors d'une rencontre entre les deux structures.

De plus, un bilan annuel sera organisé entre les deux structures pour faire un état des lieux de l'année écoulée et une projection du partenariat pour l'année suivante.

Article 6 : DURÉE

La présente convention est conclue du 9 avril 2024 au 9 avril 2027. Elle sera renouvelée tous les trois ans au moment de la réaffiliation de l'association à la fédération, après une rencontre de bilan.

Article 7 : RESPECT DES CONDITIONS D'ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Dans le cas où l'une des deux parties considère que ces engagements n'ont pas été respectés, un temps d'évaluation et de concertation sera mis en place, à l'issue duquel la rupture de la présente convention pourra être envisagée.

Par la présente signature, l'Association des Maires Ruraux du Doubs devient structure fédérée.



Fait en deux exemplaires à Besançon, le 9 avril 2024,

Pour l'Association des Maires Ruraux du Doubs et pour la Ligue de l'enseignement du Doubs

Le Président,

Charles PIQUARD

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Charles Piquard", written over a faint grid background.

Le Président,

Philippe CLAUS

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Philippe Claus", written over a faint grid background.





Tiphaine ROLLIN
Responsable du service Vie associative
07 86 68 74 64
trollin.ligue25@laliguebfc.org

Christine MONGENET
Assistante Administrative
03 81 25 88 40
amr25@doubs.fr

